



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°D-2023-01-10

SEANCE DU vendredi 13 janvier 2023  
A 18 heures 30

Nombre de Conseillers

- |               |   |
|---------------|---|
| ▪ En exercice | 6 |
| ▪ Présents    | 5 |
| ▪ Votants     | 5 |
| ▪ Absents     | 1 |
| ▪ Exclus      | 0 |

Etaient présents :

- |                       |
|-----------------------|
| ▪ ARGENTI Alexis      |
| ▪ BALDINI Murielle    |
| ▪ CORSO Scylia        |
| ▪ BARRIERE Joël       |
| ▪ GUILLEMETTE Thierry |
| ▪ MIRONNEAU Nathalie  |
| Absente non excusée   |

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur GUILLEMETTE Thierry a été nommé secrétaire de séance

Date de Convocation : 06/01/2023

Date d'affichage : 06/01/2023

Objet : Subvention au Groupe scolaire Du Soleil- Ecole sur le Commune de Roquésteron.

Monsieur le Maire expose la demande de subvention faite par l'Association sportive scolaire du Soleil, représentée par la Présidente Madame SALOMONE Edith.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE :

- Avec 5 VOIX POUR
- AVEC 0 VOIX CONTRE
- ET 0 ABSTENTION

D'allouer une subvention pour l'exercice 2023 de 6€50 à l'Association sportive du groupe scolaire du Soleil.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes.

AR Prefecture

006-210601076-20230113-D\_2023\_01\_10-DE  
Reçu le 03/02/2023

Le Maire ARGENTI Alexis